



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'UFR DU 2 JUILLET 2018

Présents : MMES et MM BOUSSAADIA, BOUVIER, BRASSIER, GAYRAUD, GILBERT, LEONARDON, MATHIOS, MIGINIAC, OUKALI, PATEL, REDFORD, ROUQUETTE, SINDA, TORRE.

Excusés : MMES et MM ALARY (procuration donnée à MME MATHIOS), DURAN, PILET (procuration donnée à MME BOUVIER), ROMAN (procuration donnée à MME SINDA), THOMAS (procuration donnée à M. BRASSIER).

M. DEL DUCA ouvre la séance à 9h05.

M. DEL DUCA soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 22 mai 2018. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. - MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET MODIFICATION DES MAQUETTES

MME SINDA indique que les responsables ont effectué un travail important sur les MCC.

Elle présente les modifications apportées au document complémentaire aux règles relatives aux études :

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Toutefois, aucun retard ne sera toléré pour les épreuves nécessitant une diffusion d'enregistrement ou l'utilisation de boitiers électroniques dans les QCM, les étudiants auront été préalablement informés de ces conditions d'examen.

Nombre d'absences tolérées pour le contrôle continu :

En cas d'absence justifiée à une épreuve de CC :

- si l'EC est évaluée par seulement 2 notes, l'enseignant doit proposer une épreuve de substitution (écrite ou orale)
- si l'EC est évaluée par plus de 2 notes, la note sera neutralisée.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en 1ère session

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en 1ère session malgré les modalités de compensation : l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2ème session les EC qu'il a validés.





Afin de permettre la bonne organisation des examens de 2^{ème} session, l'étudiant doit obligatoirement indiquer au(x) secrétariat(s) concerné(s), au maximum 5 jours ouvrables après la publication des résultats de la 1^{ère} session, quel(s) EC il souhaite passer lors des rattrapages.

Les MCC validées seront envoyées aux responsables, elles seront mises en ligne après le vote de la CFVU.

Ces MCC seront analysées durant le mois de juillet par le pôle 1 de la Direction de la Formation.

Les coefficients ont été ajoutés au niveau des EC. Les ECTS sont acquis au niveau des UE.

MME TORRE souhaite que les MCC soient envoyées aux membres du conseil. M. DEL DUCA répond qu'elles seront transmises en même temps qu'à la Direction de la Formation.

Le document complémentaire ainsi que les MCC sont votés à l'unanimité.

2. - POINT SUR LES FINANCES

La dotation de fonctionnement s'élève à 162 000€ alors que 280 000€ avait été inscrits au budget initial.

Compte tenu des engagements faits, il reste environ 60 000€ pour finir l'année. Il est difficile d'expliquer ce chiffre, par comparaison l'UFR LCSH a un budget de 291 819€. La présidence a indiqué qu'elle s'est appuyée sur le consommé SIFAC 2017, le problème étant que l'UFR n'existait pas. Nous ne connaissons pas les critères d'attribution du budget de notre UFR.

M. ROUQUETTE indique qu'en 2017 les critères de répartition des budgets des laboratoires avaient été indiqués.

M. DEL DUCA présente la demande du département d'Espagnol qui concerne le recrutement d'un-e- moniteur-trice durant 10 mois prévu dans la convention qui nous lie à l'Université de Valladolid.

L'UFR prend en charge la rémunération de 280€ par mois ; à cela s'ajoute le logement à hauteur de 140€ par mois. Pour les mois de septembre à décembre 2018, l'UFR prendra en charge la totalité des coûts (rémunération et logement). En 2019 les RI devraient compenser le montant du logement dans le cadre d'une AAP qui a été déposée. Il faudra se poser la question du maintien de cet échange à l'avenir.

MME BRASSIER demande le versement d'une bourse de 150€ pour deux étudiantes du DU IBF qui ont apporté une aide lors du séjour des étudiants en Summer school. Il s'agit notamment de les dédommager des frais engagés pour aider les étudiants américains. Cela concerne :

- Lisa BOISSY
- Anaïs LEKOUMA

Ces bourses sont votées à l'unanimité.





M. GAYRAUD indique qu'une demande de versement de bourse aux étudiants ayant effectué un séjour linguistique à Tver a été faite par MME KRIAJEVA. Ces étudiants n'ont pas obtenu de bourse DRI. M. BOUSSAADIA fait remarquer que les étudiants qui sont partis à Marrakech sont dans la même situation. Vu le nombre d'étudiants concernés, 27, il ne sera pas possible de verser cette aide.

3. - CLASSEMENT DES AAP

MME PATEL présente les demandes d'OM (organization mobility) dans le cadre d'Erasmus Etudes et propose le classement suivant :

- 1/ Christophe GELLY University of Salford Manchester Royaume Uni
- 2/ Cécilia BRASSIER RODRIGUES Uniwersytet Wrocławski Pologne
- 3/ Sonia PORZI Universita degli Studi di Perugia Perugia Italie
- 4/ Julien GUILLAUMOND Morray College Morray Royaume Uni

MME BRASSIER RODRIGUES présente les demandes de STA (staff mobility for teaching) dans le cadre d'Erasmus Etudes et propose le classement suivant :

- 1/ Jean GHIDINA Universtita degli Studi di Udine Udine Italie
- 2/ Viviane ALARY Universita Castilla la Mancha Ciudad Real Espagne
- 3/ Patrick DEL DUCA Eberhard Karls Universität Tübingen Philosophische Fakultät Tübingen Allemagne
- 4/ Axel GASQUET Universidad de Las Palma de Gran Canaria Las Palmas de Gran Canaria - Espagne

Les AAP sont votées à l'unanimité.

4. - DIMINUTION DES HEURES D'ENSEIGNEMENT - 2ème VOLET

M. DEL DUCA fait un rappel des postes obtenus cette année. L'UFR a pu maintenir le poste en Anglais mais doit en contrepartie baisser le nombre d'heures d'enseignement de 1000 heures en 2019-2020, ce qui représente une économie d'environ 48 000€.

Cette économie sera en partie réalisée par le gel du support PAST du département Information et communication en 2019-2020 (=26 715€) et par la suppression du semestre 6 de la licence LEA effectué à Vichy par des étudiants ne partant pas en mobilité : 250 heures (= environ 12 000€).

Il restera 10 000€ de réduction soit 200 heures TD à trouver, cet effort sera réparti sur les mentions LLCER et EEI.

M. BOUSSAADIA souligne que depuis quelques années il y a une diminution drastique des heures de LVB en LEA.

M. ROUQUETTE précise que l'offre de formation va être évaluée ce qui nous contraindra sans doute à faire des choix.

Les décisions sont votées à l'unanimité.





5. - INDICATEURS

M. DEL DUCA présente les indicateurs qui font apparaître les effectifs, la moyenne des heures complémentaires et les taux d'encadrement par département. IL faudra calculer l' H/E de l'UFR. Compte tenu du grand nombre d'intervenants extérieurs au sein du département d'Information et communication, MME BRASSIER RODRIGUES demande à ce que leurs heures soient intégrées dans le calcul. Le mot « potentiel » sera remplacé par heures statutaires.

6. - PROCÉDURES POUR LE 46.1 et 46.3

M. DEL DUCA présente la procédure et le calendrier votés en commission scientifique : <u>Procédure et calendrier à appliquer pour les prochains postes en 46.1</u> :

- En décembre : navette entre département et laboratoire pour déterminer le profil recherche et l'articulation recherche / enseignement
 - Février: réunion de la commission scientifique restreinte aux enseignants chercheurs pour avis et classement
 - Mars/Avril : réunion du conseil de gestion restreint aux enseignants chercheurs pour validation

Cette même procédure s'applique au recrutement des maîtres de conférence par le 26.1.

Procédure et calendrier à appliquer pour les prochains postes en 46.3 :

- En décembre : navette entre département et laboratoire pour déterminer le profil recherche et l'articulation recherche / enseignement
 - Février : réunion de la commission scientifique restreinte aux professeurs d'université pour avis et classement
 - Mars/Avril : réunion du conseil de gestion restreint aux professeurs d'université pour validation

Après débat, il est décidé d'indiguer novembre ou décembre pour la première phase.

La procédure est validée à l'unanimité.

7. - QUESTIONS DIVERSES

M. DEL DUCA informe le conseil qu'une réflexion est en cours sur la création d'une mineure disciplinaire transversale et professionnalisante pour les départements à petits effectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h10.

Le directeur,

La segrétaire de séance,

Patrick DEL DUCA

Martine ESTEL